

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1444

présenté par

M. Zulesi, Mme Pompili, Mme Le Feur, Mme Tuffnell, M. Morenas, Mme Brulebois, Mme Rossi,
M. Fugit, Mme De Temmerman, M. Buchou et M. François-Michel Lambert

ARTICLE 15 BIS

À l'alinéa 2, après le mot :

« scolaire »

insérer les mots suivants :

« à raison d'au moins une séance annuelle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vient préciser qu'à minima au moins une séance annuelle de sensibilisation aux bonnes pratiques alimentaires et à la lutte contre le gaspillage alimentaire est organisée dans les établissements scolaires.